



STUPÉFIANTS

La drogue

<< buddha blue >>

inquiète dans

certains lycées **PAGE 8**



SOCIÉTÉ

La drogue « buddha blue » inquiète certains lycées

Intoxications aiguës, malaises...
ce cannabinoïde de synthèse, accessible
sur internet, se répand chez les adolescents.

MARIE-ESTELLE PECH  @MariestellPech

DROGUE Prisé par certains jeunes adolescents, le « buddha blue » se répand jusque dans les établissements scolaires. Selon des signalements effectués par des proviseurs depuis la rentrée 2019, sept lycées concernés, surtout dans l'agglomération caennaise, ont fait part de leurs inquiétudes au rectorat.

Dix-sept élèves ont présenté des symptômes après avoir inhalé la substance et certains ont dû être hospitalisés. En 2017, déjà, plusieurs jeunes de Cherbourg avaient été conduits aux urgences de l'hôpital ou à l'infirmerie de leur établissement scolaire. Les alertes semblent pour l'instant limitées à cette région, selon Philippe Vincent, secrétaire général du principal syndicat de proviseurs, le Snpden-Unsa, « qui n'a pas connaissance de remontées particulières sur cette drogue. Pas d'alertes connues non plus des services de police ou de justice ».

Quelque « 4 % des jeunes de 17 ans et 2 % de la population générale ont déjà expérimenté des cannabinoïdes de synthèse en 2017, ce qui est assez faible par rapport

à la consommation de cannabis, laquelle concerne 40 % des jeunes Français de 17 ans. Cela équivaut en pourcentage à l'expérimentation d'héroïne en population générale », assure Thomas Néfau, pharmacien, président de l'association Safe et spécialiste de ces nouvelles drogues. Pour le moment, seules des intoxications aiguës non fatales ont été signalées, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Mais des décès ont été signalés dans l'Union européenne et aux États-Unis...

Ce cannabinoïde de synthèse, appelé « buddha blue », « blue », « spice » ou encore « legal eye », qui a commencé à circuler en France à partir de 2014, recoupe différentes molécules qui imitent les structures chimiques et les effets des drogues illicites traditionnelles. Cette poudre se consomme dissoute dans un liquide de cigarette électronique ou pulvérisée sur des herbes imitant l'herbe de cannabis. Ces produits stupéfiants peuvent provoquer de graves effets, d'importants maux de tête, de la tachycardie,



des hallucinations, des crises de paranoïa voire une paralysie. « Cette drogue agit sur les mêmes récepteurs que le cannabis mais a des effets très différents de celui-ci, plus puissants. Il peut être plus stimulant, plus dépressif », explique Thomas Néfa. D'un sachet à l'autre, la concentration étant extrêmement variable, la toxicité est également très variable et imprévisible, de faible à forte.

Produite essentiellement dans des laboratoires clandestins chinois et, dans une moindre mesure, indiens, cette drogue peut être ensuite conditionnée en Europe. Si elle attire des consommateurs, en dépit de son interdiction en France depuis 2017, c'est parce qu'elle s'achète facilement et discrètement sur internet à coût modique, à peine quelques dizaines d'euros. Nul besoin d'aller solliciter un dealer dans tel ou tel quartier, rue, cité ou espace festif, on la reçoit par la Poste. Elle est par ailleurs inodore, contrairement au cannabis. « Certaines personnes peuvent aussi penser qu'elle est légale en raison de l'absence de législation sur ces produits jusqu'en 2017... », note Thomas Néfa. Aujourd'hui, sur les forums internet, les conversations sur ces drogues « ne concernent quasi exclusivement que la forme e-liquide des cigarettes électroniques », note l'OFDT dans une note de synthèse. Celles « sur leur consommation classique en joint et avec la forme poudre ne sont, par comparaison, presque plus consultées ». Si la curiosité semble être la principale motivation des consommateurs, « certains sont plutôt à la recherche d'un substitut pour réduire leur consommation de cannabis ou pour remplacer le cannabis lorsqu'il est peu disponible, ou encore éviter les contrôles urinaires lorsqu'ils sont sous injonction thérapeutique ».

Contrairement à d'autres pays européens, la consommation de ces substances psychoactives en France ne suscite l'adhésion que de « publics assez restreints », observe l'OFDT. Tout d'abord parce qu'il n'existe pas de magasins physiques, de type smartshops, sur le territoire français. Dans les pays où ils existent, l'accès à ces drogues a été facilité, notamment pour les plus jeunes. Leur absence dans l'Hexagone a

freiné la diffusion des nouveaux produits de synthèse, en particulier ceux vendus avec des noms commerciaux. Ce qui peut en partie expliquer que la France connaisse essentiellement « des situations sanitaires individuelles graves, mais isolées ». Par ailleurs, bien que le marché numérique comporte de nombreux sites de vente « commerciaux », la politique éditoriale des forums francophones de discussion en ligne, plutôt prudents, joue aussi un rôle protecteur. Ils interdisent par exemple toute citation des sites de vente et leur refusent toute publicité ou espace dédié. ■

« Cette drogue agit sur les mêmes récepteurs que le cannabis mais a des effets très différents de celui-ci, plus puissants »

Le vapotage d'huile de cannabis tue aux États-Unis

Les autorités sanitaires américaines parlent désormais d'une véritable épidémie liée au vapotage de produits dangereux. Le dernier bilan recense 34 décès depuis la fin août aux États-Unis, tous provoqués par une mystérieuse maladie respiratoire. L'avis des CDC – les centres de contrôle et de prévention – pointe spécifiquement du doigt les liquides de cigarettes électroniques qui contiennent de l'huile au THC, le composé psychoactif du cannabis. En effet, la grande majorité des vapoteurs qui souffrent de ces troubles pulmonaires, dont la cause précise reste inexpliquée, utilisaient ce type de produit. Les autorités recommandent de ne vapoter aucun produit contenant du THC, ni d'essayer de produire ou de modifier ses propres liquides de vapotage. C. V.



VOISIN/PHANIE

Le «buddha blue» se consomme principalement à l'aide d'une cigarette électronique.